



Le Président du Syndicat Mixte  
de l'Ouvèze Provençale

A

**Mesdames, messieurs les  
Présidents des EPCI,  
membres du SMOP**

Entrechaux, le **26 FEV. 2024**

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Conformément aux statuts en vigueur, chaque Président des EPCI membres du Syndicat est invité permanent des réunions du Bureau. J'ai donc l'honneur de vous inviter à la réunion du **Bureau du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale** organisée dans les **locaux du SMOP à Entrechaux** le :

**Lundi 04 mars 2024 à 15h00**

L'ordre du jour est le suivant :

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

**Préparation du Comité Syndical du 21 mars 2024**

1. Compte de gestion de l'exercice 2023
2. Compte administratif de l'exercice 2023
3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
4. Préparation du budget primitif de l'exercice 2024
5. Ventilation GEMAPI/ hors GEMAPI du budget primitif 2024
6. Cotisations des membres pour l'exercice 2024
7. Répartition des participations financières des dépenses liées à la gestion du système d'endiguement contre les crues de l'Ouvèze, de Violès à Bédarrides

Je vous prie de croire Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,  
Jean-François PERILHOU

